

Déclaration Liminaire :

CSA SPIP 974 du 28/09/2026

SPIP 974

Saint-Denis, le 28/09/2026

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion du dernier Comité Social d'Administration de la mandature 2022-2026. **Cette instance se tient dans un contexte particulier, à la veille d'une mobilisation nationale portée notamment par l'UNSa Fonction publique pour défendre les agents publics, leur pouvoir d'achat, leurs conditions de travail et leurs rémunérations.**

Cette temporalité ne peut donc qu'amener **l'UFAP UNSa Justice Réunion à dresser le bilan de ces quatre dernières années. Et force est de constater que celui-ci est particulièrement préoccupant.**

Durant cette mandature, nous aurons assisté à **une dégradation profonde des conditions de travail des personnels, conséquence d'une inflation pénale bien plus rapide que la révision des moyens humains et budgétaires.**

Le Centre Pénitentiaire de Saint-Denis aura ainsi tristement franchi, au cours de cette mandature, le seuil historique des 1 000 personnes détenues, conduisant l'établissement à un niveau d'occupation sans précédent et à une pression constante sur l'ensemble des personnels.

Dans le même temps, **le milieu ouvert n'aura pas été épargné, puisque l'activité du SPIP de La Réunion aura connu une progression considérable, de l'ordre de plus de 30 %, tandis que les moyens humains eux, n'auront progressé que d'environ 20 % !**

Et encore faut-il rappeler que les moyens obtenus durant cette mandature ne sont pas tombés du ciel !

Ils ont été arrachés par la mobilisation constante de l'UFAP UNSa Justice : par nos saisines et interventions auprès de la DSPOM et de la DGAP. Mais également par l'action syndicale et la mobilisation des personnels à l'image de la mobilisation organisée le 27 avril dernier au Centre Pénitentiaire de Saint-Denis.

Dans ce contexte déjà fortement dégradé, **l'UFAP UNSa Justice ne peut que dénoncer les processus de mutualisation – pour ne pas dire de rationalisation – des pôles administratifs au sein des différentes ALIP.** Notre organisation s'était déjà fermement opposée à ce principe lors de la mise en place de « la mixité » au sein de l'ALIP Sud.

Mais force est de constater que lorsqu'une idée est rejetée par la grande porte, elle semble avoir une fâcheuse tendance à revenir par la fenêtre !

Les conséquences négatives d'une telle organisation ont déjà été identifiées et dénoncées : *dilution des missions MF/MO, augmentation de la charge de travail, perte de repères pour les personnels et dégradation du fonctionnement entre les services.*

Sur ce sujet, notre position n'a donc pas changé : **l'UFAP UNSa Justice demeure fermement opposée à cette logique de rationalisation des moyens administratifs et EXIGE d'être entendue en bilatérale afin d'échanger sur les modalités qui vont être envisagées.**

Cette mandature aura également été marquée par des dérives managériales que l'UFAP UNSa Justice aura systématiquement dénoncées ! Trop souvent, nous aurons assisté à des pratiques qui, loin de favoriser la cohésion des équipes, auront contribué à diviser les personnels, à opposer les agents entre eux et, parfois, à tenter d'orienter, voire de manipuler les collectifs de travail !

La crise que traverse le milieu fermé du CD le Port en est le parfait exemple. Malgré les groupes de travail et les alertes de l'UFAP UNSa Justice, la réorganisation profonde du service met à genou des personnels déjà ébranlés par plusieurs années de gestion managériale calamiteuse.

Pire encore, la direction reste sourde aux difficultés pourtant maintes fois dénoncées par les agents, soumis à une pression constante, à des objectifs déconnectés des réalités du terrain et à des injonctions diverses, au risque de dégrader encore davantage leurs conditions de travail et leur santé.

Car derrière les discours, **derrière les promesses et derrière les effets d'annonce, ce sont trop souvent les personnels qui se retrouvent seuls au bord de la route lorsque les difficultés apparaissent.**

Ces personnels devraient pourtant pouvoir compter sur une chaîne hiérarchique présente, responsable et protectrice. **Pour l'UFAP UNSa Justice, le management ne peut être fondé ni sur les promesses, ni sur les divisions, ni sur les stratégies individuelles.**

Il doit reposer sur l'équité, la transparence et la protection des collectifs de travail.

Face à ces situations, l'UFAP UNSa Justice, elle, sera restée droite dans ses bottes et forte dans ses positions !

Cette ligne a été élaborée avec les personnels et pour les personnels, au sein de notre comité directeur !

Et c'est précisément cette ligne qui nous aura permis de faire rempart à de nombreuses dérives ! **L'UFAP UNSa Justice n'aura pas adapté son discours en fonction de ses interlocuteurs ou des circonstances.**

Elle aura défendu ses positions, parfois seule, souvent contre vents et marées, mais toujours avec une seule boussole : l'intérêt des personnels !

Concernant maintenant l'ordre du jour de cette instance, **l'UFAP UNSa Justice se félicite de voir enfin inscrite la question de la sécurisation du SPIP. Nous rappellerons qu'il s'agit là d'une revendication historique de notre organisation, portée aussi bien au niveau national qu'aux niveaux régional et local.**

À La Réunion, **notre organisation avait expressément saisi l'Administration sur cette question au travers notamment de l'envoi d'une lettre ouverte.** Nous dénonçons déjà une inertie particulièrement inquiétante au regard des enjeux sécuritaires auxquels sont confrontés les personnels.

Dans le même temps, **l'Administration inscrit à l'ordre du jour de ce CSA un projet de note visant à encadrer la réalisation des permanences délocalisées sur l'ensemble du territoire.** Une intention louable si celle-ci ne présentait pas des dispositions visant à obliger les personnels à choisir entre permanences délocalisées et télétravail ! En responsabilité, **l'UFAP UNSa Justice proposera donc des amendements visant à rétablir de la cohérence au sein de ce texte !**

En conclusion, ce dernier CSA de la mandature vient donc refermer quatre années durant lesquelles les personnels auront dû faire face à une augmentation constante de la charge de travail, à des organisations de service mises à rude épreuve et à des moyens qui, trop souvent, n'auront pas été en adéquation avec les besoins.

*Face à cela, l'**UFAP UNSa Justice** aura fait le choix d'une ligne claire : **DÉNONCER** les dérives, **DÉFENDRE** les personnels et **PORTER** leurs revendications partout où cela était nécessaire.*

Nous l'aurons fait dans cette instance, auprès de la direction, auprès de la DSPOM et de la DGAP, mais également sur le terrain, aux côtés des personnels lorsque la situation l'exigeait !

À quelques semaines des élections professionnelles qui auront lieu du 03 au 10 Décembre 2026, chacun pourra donc dresser le bilan de cette mandature. Le nôtre est assumé ! Celui d'une organisation syndicale qui aura été présente, constante dans ses positions et déterminée dans ses combats !

Les élus UFAP UNSa Justice au CSA SPIP 974

